

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

A. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2014.

Objet inscrit à l'ordre du jour à la demande des habitants :

Toolbox Mobilité – Oxy 15, Mobilité durable.

8C – 1 C.P.A.S.- Budget 2014.

1C – 1 Les Amis de la Morale Laïque.- Subside de fonctionnement.

2D – 1 Propriétés communales.- Marchés publics.- Nouvelle loi communale, article 236, alinéa 2.-
Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

3B – 1 Affectation de soldes d'emprunts non utilisés.

3B – 2 Budget 2013.- Approbation des modifications budgétaires n° 5 (service ordinaire) et n° 6 (service
extraordinaire).

4D – 1 A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age.- Budget 2014.

4D – 2 Subside à l'Association des Pensionnés et Retraités d'Uccle.- Exercice 2013.- Rectificatif.

5A – 1 Règlement applicable aux animateurs de garderie des écoles communales.- Modification.

5A – 2 Partenariat avec l'Ecole Active.- Décision de principe.

6A – 1 Plan d'action 2014.- Subside au V.Z.W. Gemeenschapscentrum Candelaershuys.

6C – 1 Bornes Sibelga.- Convention-type entre la Commune et les artistes et convention de cession des
droits d'auteur.

7A – 1 Travaux publics.- Nouvelle loi communale article 234, alinéa 3.- Marchés publics.- Communication
des décisions du Collège des Bourgmestre et échevins.

7A – 2 Convention de gestion du ruisseau Geleytsbeek entre la Commune d'Uccle et Bruxelles
Environnement.

7A – 3 Adoption du nouveau règlement relatif à l'affichage électoral.

8A – 1 Organisation d'un Conseil communal de la Jeunesse en 2014.

Objets inscrits à l'ordre du jour à la demande de Conseillers communaux :

1. **M. De Bock** :

a) Le classement du plateau Avijl.

b) Le succès grandissant de la déchetterie et le contrôle de la résidence locale des usagers.

Question écrite :

14/01 M. De Bock : évolution du budget communal d'Uccle.

Uccle, le 18 février 2014.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Collège,

Luc PARMENTIER

Armand DE DECKER
Bourgmestre